Revue de VITICULTURE

FONDÉE EN 1893 PAR PIERRE VIALA

SUPPLEMENT BI-MENSUEL

BULLETIN d'INFORMATIONS

21 MAY 1946

BULL. INF. NUMÉRO 8 — Pages 93 à 104 — 15 FÉVRIER 1946

PRESSES DOCUMENTAIRES
PARIS

PROGIL

Société Anonyme au Capital de 90.000.000 Frs

TOUS
PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES

HERBICIDES • INSECTICIDES
ANTICRYPTOGAMIQUES
Pour la Défense
de vos Cultures

LESSIVES - SOLVANTS - DÉSINFECTANTS
SEL POUR FUSION - TANNINS
destinés aux industries agricoles

ACIDE FORMIQUE POUR ENSILAGE

SIÈGE SOCIAL : 77, Rue de Miromesnil, PARIS (8e)
Bureau de Vente : 10, Quai de Serin, LYON (Rhône)

N° 8

15 Février 1946

Revue de VITICULTURE

FONDÉE EN 1893 PAR PIERRE VIALA

SUPPLÉMENT BI-MENSUEL

BULLETIN D'INFORMATIONS

Produire et Distribuer

Ce sont deux problèmes bien différents, mais qui restent intimement liés. Par exemple, le viticulteur, pour produire son vin, doit recevoir du distributeur, des engrais, du matériel, de la main-d'œuvre, des produits de défense. Par contre, la distribution doit être elle-même approvisionnée par la production.

Dans ces rapports étroits qui unissent les deux actes principaux qui précèdent l'acte final, celui de la consommation, quel est celui qui a, de fait, la primauté. Sans aucun doute, c'est la production; c'est elle qu'il faut maintenir à un taux suffisant pour que la richesse à distribuer, (le vin, dans le cas qui nous intéresse le plus ici), parvienne au répartiteur à la cadence qui se règlera sur celle de la consommation.

Dans une économie rationnelle, planifiée, l'intervention de l'Etat devrait donc, semble-il, s'appliquer en premier lieu à encourager, à aider la production. La tâche du distributeur serait bien vite facilitée si les quantités de vin produites étaient accrues.

Il est curieux et décevant de constater que l'activité, l'ingéniosité des pouvoirs publics sont appliqués bien plus à la mise au point de méthodes, parfois contradictoires, qui ont pour but de répartir des ressources inexistantes, alors que rien, ou presque rien, n'est fait pour favoriser leur production. Ne pourrait-on pas changer de système ?

En agriculture, on a toujours recommandé de ne pas mettre la charrue devant les bœufs.

BULLETIN BI-MENSUEL ÉDITÉ PAR LES PRESSES DOCUMENTAIRES
DÉPARTEMENT d'ÉDITION de la SOCIÉTÉ de PRODUCTIONS DOCUMENTAIRES
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 2.500.000 Francs
Abonnements (Bulletin) France ..... fr. 125
Dépôt : 28, Rue Saint-Dominique, PARIS-7e
Téléphone : INValides 10-73 R. C. Seine 289.660 B
C. Ch. Post. 1573-86 Paris - C. O. L. 15.0187 -

Nouvelles du Vignoble

La situation du vignoble languedocien.

La Vie Agricole, dans un de ses derniers numéros, publie une étude sur le vignoble du Languedoc qui est le vignoble de France le plus important. La situation de ce vignoble se révèle très grave au lendemain de la guerre. On peut compter 35.000 à 40.000 Ha. qui ont été arrachés, pour produire des cultures vivrières ou fourragères. Trente milles hectares de vieilles vignes n'ont pu être remplacés, faute de main-d'œuvre, d'attelages et de matériel de défonçage. Une très forte surface qui peut être évaluée à 20.000 hectares, représente les manquants qui n'ont pu être remplacés. Si on ajoute à cela les quelques milliers d'hectares de vignes qui se sont épuisées prématurément, faute de soins, on arrive à un total de 100.000, soit le quart environ du vignoble languedocien. Quant au reste, attaqué par les maladies cryptogamiques, mal fumé, mal travaillé et attaqué par cette maladie qu'on appelle le court-noué, il est fortement atteint et on ne peut compter sur lui, pour avoir de si tôt des récoltes de vin normales: Des précautions excessivement sérieuses doivent être prises contre cette affection dont l'origine n'est pas bien définie, maladie à virus selon les uns, maladie dûe à l'épuisement du sol ou à la sécrétion par les racines de la vigne de toxines qui s'accumulent dans le sol et finissent par l'empoisonner. En tout état de cause, l'état de ce vignoble, le plus important de France, permet de faire prévoir des récoltes encore déficitaires pour de longues années. L'acquisition de bâteaux-réservoirs, destinés à permettre l'arrivage des surplus de nos départements d'Algérie, semble donc être un problème qui se reposera au cours des prochaines campagnes et il serait plus sage de résoudre le problème le plus tôt possible ; tout en résolvant ainsi la question du ravitaillement, on résoudrait, du même coup, une question qui ne saurait manquer de se poser dans l'avenir.

A. S

Les retraits des vins de la propriété.

Jamais encore, les retraits n'ont été aussi importants que ces derniers temps ; on retire tout ce qui est possible de la propriété et des magasins du commerce, en prévision des arrivées de vins d'Algérie qu'on nous a promis pour très bientôt. On expédie tout ce qui est possible vers les centres de consommation et les chargeurs, les transporteurs, les loueurs de wagon-réservoirs s'y emploient autant que celà leur est possible. Le matériel, en camions-citernes et en simples camions, a augmenté en nombre et les engins qui avaient besoin de réparations ont pu être remis en état : aussi, les transports sont-ils actuellement très intenses et cette activité se remarque jusque dans les plus petits centres. A Montpellier, à Béziers à Cette..., on désire vider les magasins,du commerce dont on pense avoir bientôt besoin, pour entreposer la marchandise venant de nos départements d'Algérie. Malheureusement et contrairement aux espoirs qu'avait apportés

la récente intervention, à l'Assemblée Consultative, de M. Waldeck-Rochet, le Bon de Circulation n'a pas été encore complètement aboli ; il nous faut citer, à ce propos, un arrêté du Commissaire de la République pour le Languedoc-Roussillon qui stipule que le Bon de Circulation n'est pas exigible, lorsque l'expéditeur est un producteur et que le vin en circulation a été prélevé sur la part réservée à la consommation familiale. Lorsqu'il s'agit d'expéditions du commerce, le Bon est bien malade à la suite des derniers coups qui lui ont été assénés à l'Assemblée Consultative, mais il reste encore exigible, au grand dam des producteurs et des négociants.

La prochaine récolte.

On pense beaucoup, actuellement, à la nouvelle récolte, car il est de l'intérêt de tous d'éviter une seconde récolte aussi déficitaire que la dernière. De grandes nations ne s'intéressent pas au vin et boivent autre chose, aussi est-il nécessaire que les récoltes prochaines soient suffisantes, pour ne pas deshabituer le Français de sa boisson préférée jusque là. Pour le moment, on taille, on déchausse et les dernières pluies ont facilité ces travaux ; les plantations sont à l'ordre du jour et c'est là la raison de la hausse des productions des pépinières que nous avons signalée dans notre dernier numéro.

Les inquiétudes se portent surtout sur les maladies cryptogamiques qui vont se déclancher. Une première distribution de soufre devait avoir lieu vers le début de novembre, mais rien n'a été fait alors. L'oïdium, dont les spores se sont accumulées au cours de ces dernières années, va peut-être ressortir, à la faveur d'un printemps pluvieux et le danger sera alors très grand, si on manque de soufre, Il faut du soufre, il faut du sulfate de cuivre, car un grave danger nous menace sans cesse : il faut lutter énergiquement ; sans moyens, celà sera impossible.

Questions Techniques

L'efficacité de la poudre D. D. T.

De nombreux laboratoires et de nombreuses entreprises viennent de révéler les résultats des expériences faites, dans le domaine civil, au cours de la guerre. Le D. D. T., connu sous le nom chimique de Dichloro-Diphényl-Trichloroéthane, substance cristalline de couleur blanche, agit à la fois comme poison interne et externe et son effet porte surtout sur le système nerveux. La caractéristique essentielle du D. D. T. est sa toxicité durable ; elle s'attache à l'objet et peut continuer d'agir pendant des mois.

Le D. D. T. se présente dans le commerce, sous forme d'une poudre blanche qui ressemble à de la farine. Cette poudre, en suspension dans l'air, n'est pas dangereuse pour les êtres humains, sauf si elle est absorbée par les voies buccales ou si elle arrive à pénétrer sous la peau. Après manipulation de la poudre D. D. T., on doit se laver les mains au savon. Le D. D. T. est actuellement employé en mélange avec d'autres corps, comme le Kérosène ou le Xylol et

ce sont les émanations issues de ces deux corps qui provoquent les maux de tête et les nausées qui s'observent quelquefois à la suite de l'emploi de ces solutions de D. D. T.

L'usage du D. D. T. exige certaines précautions dans les champs et les jardins. Mortel pour les animaux à sang froid, le D. D. T. est particulièrement dangereux pour les poissons et les écrevisses. Les animaux à sang chaud n'y sont pas sensibles, surtout lorsque la poudre employée est à très faible dose.

Les expériences scientifiques annoncées par le *Bulletin des Services américains d'information*, indiquent que, dans les jardins, les abeilles sont dangereusement décimées par le produit et que, si la croissance des tomates et des pois n'est que très peu retardée, les concombres et les melons sont sévèrement touchés dans leur développement.

Dans les maisons, les solutions à 3 et à 10 % sont particulièrement efficaces pendant 3 à 6 mois contre les mouches, punaises des lits et moustiques ; les fourmis n'y sont pas plus sensibles qu'aux autres insecticides.

Tous ces renseignements sont extrêmement précieux au moment où l'usage du D. D. T. va devenir courant dans l'Agriculture et dans la Viticulture. *La Champagne Viticole* nous annonce, par exemple, que le Syndicat Général des Vignerons d'Epernay possède, en magasin, le produit employé couramment en agriculture pour utiliser le D. D. T. le Gésarol ; ce produit est utilisable, en poudrage, à la dose de 25 Kg. à l'hertare ou en bouillie à la dose de 1 % . Son efficacité, en viticulture, est considérable, principalement contre les vers de la grappe ; étant donné les doses excessivement faibles qui sont nécessaires, les dispositifs de pulvérisation actuellement en usage doivent être perfectionnés et des pulvérisateurs soufflants sont actuellement à l'étude. Ces pulvérisateurs en usage en Angleterre donnent des résultats excellents et couvrent la végétation d'une façon bien meilleure que les pulvérisateurs actuels. Bientôt, dit-on, nos usines en sortiront aussi et l'efficacité considérable du D.D.T. sera, de ce fait, très accrue.

Nouvelles des Marchés

Le Vin

Le ravitaillement de la Capitale.

Le cri d'alarme, jeté par le Président Gouin, lors de sa prise du pouvoir, a réveillé l'apathie des journaux de la Presse d'Information quotidienne qui s'en sont donnés à cœur joie sur les « Responsabilités du manque de vins de la France » ; et pourtant, le commerce parisien n'a jamais eu autant de vin dans ses chais, depuis bien longtemps. Les arrivages, au cours de ces dernirs quinze jours se sont accrus

de huit à dix et onze mille hectolitres par jour. Les stocks sont évalués pour le moment à 230.000 hl. Avec celà, les rations pourraient être maintenues puisque les arrivages sont plus élevés qu'il ne serait nécessaire. Mais, hélas, les perspectives sont bien sombres car, bientôt, les derniers vins qu'on aura pu acheter avec les Bons d'Achat, seront arrivés à Paris. Il faudra, alors, vivre uniquement sur les importations ci-dessus et compter sur elles. Dès le mois dernier, quelques chalands-citernes, en provenance de Rouen, sont arrivés à Bercy, avec un plein chargement de 11 ou 12 degrès Algérien. Les mois qui vont suivre devront voir des cargaisons importantes, sans celà, le peuple de Paris manquera totalement de vin.

La question des nivellements qui obsédait le commerce, ces temps derniers, est enfin résolue : il n'y aura pas de nivellement officiel et les maisons à succursales multiples qui manqueront de vin, pourront obtenir des cessions de gros à gros, avec, comme prix de base, le prix de détail. Les vins d'Algrie ne serviront pas non plus à faire des nivellements et seront répartis dès leur arrivée : toutefois, les maisons manquant de stocks, pourront être servies avant les autres, car l'ordre alphabétique ne sera pas respecté.

Etant donné l'état des stocks, il avait été décidé de distribuer trois litres au cours du mois de février. Peut-être le nouveau Gouvernement, prévoyant des déficiences dans les arrivages d'Afrique du Nord, va-t-il réduire cette distribution ?

Les vins auxquels la liberté a été rendue.

La liberté des V. D. N. et des V. D. L. à appellation contrôlée, a été assez mal accueillie par le consommateur, car les taxes inimaginables pèsent maintenant sur eux : la *Journée Vinicole* cite le cas du Muscat de Frontignan qui, du jour au lendemain, s'est vu supporter 140 fr. de droits de consommation pour une bouteille de 75 cent. Le débitant s'est vu dans l'obligation de demander 40 fr. pour un petit verre de Frontignan : nul doute que la consommation ne s'en ressente et c'est là un fait désastreux pour nos grands vins. On parle de l'organisation de l'exportation de ces V. D. N. et V. D. L. mais les antériorités étant peu nombreuses, il est nécessaire de créer un organisme chargé de ce travail.

Enfin, les V. D. N. et les V. D. L. qui sont libres à l'achat et à la vente, sont utilisés par les fabricants d'apéritifs dont les prix sont encore réglementés et qui attendent avec confiance un relèvement de leurs possibilités de vente.

Le marché des vins à Appellation Contrôlée est toujours très agité car, malgré les appels au calme des sages représentants de la Profession, les prix sont montés en flèche et le Bordelais, par exemple, voit ses vins traités entre 100.000 et 150.000 fr. les 900 l. La consommation se désintéresse de plus en plus des vins au-dessus de 100 fr. la bouteille et on court au-devant d'une crise grave lorsque les vins d'Algérie, dont certains sont de « qualité », arriveront sur nos marchés Ils sauront peut-être se faire apprécier et nos viticulteurs, qui auront été trop gourmands, seront réduits à conserver leur vin qu'ils ne pourront plus vendre, ou à baisser leurs prix dans des conditions considérables, d'autant plus que l'offre sera alors, très forte. Cette crainte est le seul facteur de baisse qui soit actuellement sur le marché des Appellations Contrôlées.

Les vins d'Algérie

On estime que, dès février, les arrivages pour la Place de Paris, de vins algériens, seront sensibles. Les achats à la propriété sont actifs, en Algérie, depuis le mois de décembre et les camions-citernes sillonnent déjà les routes pour apporter leur précieuse cargaison aux ports algériens où ils attendront d'être expédiés vers la Métropole. Le commerce algérien, qui peut loger dans ses chais près de 1 million et demi d'hectolitres, se hâte de les remplir afin d'être prêt à assurer le chargement des navires-citernes qui vont arriver. La Journée Vinicole nous apprend qu'aux dernières nouvelles, il peut être exporté mensuellement 400.000 hl de vins en fûts et si, comme on nous l'a annoncé, les bateaux-citernes peuvent transporter mensuellement 300.000 hl, c'est 700.000 hl que les transporteurs routiers devront acheminer chaque mois vers les ports de la côte. Pour cela, il est nécessaire d'approvisionner l'Algérie en camions neufs, essence, pneumatiques..., de lever la réquisition des nombreux camions qui sont encore réquisitionnés par l'Armée ou par la Marine et enfin, d'envoyer vers la côte sud de la Méditerranée, de nombreux navires qui rapporteront vers la Métropole le précieux liquide. Il faut lever le Monopole de Pavillon, mais en laissant au Ministre des Transports, l'initiative des affrètements, car la location des navires étrangers coûte cher et un particulier ne peut avoir la prétention de trouver par lui-même les devises étrangères. Il faut accélérer la rotation des navires et ne laisser naviguer que les bateaux qui ont leur plein de frêt. Ce n'est qu'à ces conditions que la ration pourra être maintenue.

En tous cas, il est nécessaire de prévoir, dès maintenant, la manière dont seront répartis les arrivages de vins d'Algérie. Il ne peut être question d'une innovation, car la mise en route des choses neuves, exige beaucoup de temps, et il est nécessaire de se hâter. Il semble que rien ne doive être changé dans le système actuel de distribution, quoique celui-ci ne se soit pas toujours révélé parfait. Il faudra distribuer des bons d'achat qui ne devront pas représenter de plus grandes quantités de vin que celles réellement importées et ce sera là une grande difficulté que d'apprécier exactement ces quantités. Les chargeurs, qu'ils soient des maisons à forfait ou des commissionnaires, se couvriront dans les ports français de déhcargement ou dans les gares d'éclatement de la même façon qu'ils se couvraient jusqu'à présent, dans les chais de la production ou dans les magasins. Il faut éviter les arrêts dans les arrivages et seule, une méthode éprouvée, jusque dans ses imperfections, est capable de résoudre un problème aussi urgent, dont dépend le ravitaillement du pays.

Les Alcools

La situation du cognac.

Pour le jour de l'an, le *Journal Officiel* et le *Bulletin Officiel des Prix*, ont publié une série de textes dont nous avons déjà publié le contenu et qui ont une grave répercussion sur le marché des Cognacs et Armagnacs. En résumé, ces textes rendent la liberté à ces eaux-de-vie et sanctionnent une augmentation des taxes qui les frappent.

A la suite de ces décrets nouveaux, les prix demandés se sont rapprochés de 20.000 fr. l'hecto., base 60° ; cette hausse cumule le

prix taxé, les soultes et les dessous de table qui étaient devenus courants au cours des dernières heures du régime de la taxation, et l'augmentation très lourde provoquée par les taxes nouvelles. En effet, le cognac 40° payait 40 fr. Les milieux compétents estiment que les eaux-de-vie cotées 200 fr. à la production, passeront sous peu à 300 fr. ; cette bouteille sera grevée de 90 fr. de taxe à la production et de 97 fr. 50 de droit de consommation ce qui porte son prix à 487 fr. 50, avant qu'aient été payés le transport et les marges bénéficiaires du grossiste et du détaillant. M. Jacques Choppart, dans la *Journée Vinicole*, remarque que ces prix nouveaux vont dépasser les prix du marché noir et que c'est avec un certain étonnement que les consommateurs vont récolter les fruits de cette liberté que certains réclamaient avec tant d'âpreté.

Les négociants, eux aussi, vont récolter les fruits de cette hausse dont la raison est la rareté. Les prix actuels, cités plus haut (20.000 fr. /Hl., base 60°) semblent beaucoup trop élevés aux maisons qui achètent pour laisser vieillir : les autres eaux-de-vie, le rhum en particulier, vont bientôt arriver par grande quantité et il sera sans doute dangereux, à cette époque, de posséder des cognacs achetés à des prix trop élevés. Ces prix, trop élevés, vont diminuer aussi la consommation et on peut se demander jusqu'à quel point il n'y aura pas de surproduction, dûe au rétrécissement de la demande : ce phénomène s'observe déjà, non seulement, comme nous l'avons déjà signalé, pour les vins d'Appellation Contrôlée, mais pour les vins de qualité courante ; de nombreux consommateurs, toujours d'après M. Chopart, renoncent, étant donnés les prix, à chercher les attributions qui leur sont faites.

Il est, enfin, dangereux, pour le marché du Cognac, de n'avoir fait qu'une Loi bâtarde, rétablissant la liberté sans abolir les règles permettant les achats et les ventes. Le contingentement des achats n'ayant pas été supprimé, il semble qu'il y ait un certain antagonisme entre la liberté des prix et la non-liberté des achats ; néanmoins, il semble qu'avec la liberté totale des achats et des ventes, les Cognacs et les Armagnacs perdraient leur qualité de Grande eau-de-vie, pour entrer dans la catégorie des produits que l'on paye cher, parce qu'ils sont rares. Les Cognacs et les Armagnacs alimentent la quasi-totalité du marché des spiritueux; ils s'écouleraient tout entiers, sans maintenir leurs méthodes traditionnelles de choix, de vieillissement et de présentation, et ainsi, le grand marché du cognac risquerait de se perdre.

Le rhum

D'après les derniers renseignements qui nous sont parvenus, la première distribution de rhums qui devait avoir lieu au moment des fêtes de Noël et du Jour de l'An aura lieu, pour Paris, la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne, au début du mois de février ; dans les autres centres nationaux, la distribution se fera dans le courant du même mois et simultanément. La *Journée Vinicole* qui annonce la nouvelle, se penche avec sollicitude sur les difficultés qui ont été rencontrées au cours de la mise en place et qui sont à l'origine de ce retard qui pouvait faire douter de la réalité d'une distribution.

Les premières difficultés sont dûes à la qualité des rhums reçus ;

le « San Matéo » était arrivé le 29 octobre, et un mois avait été nécessaire pour effectuer les formalités de dédouanement et de rentrée dans les chais. Au cours du dépotage, on s'était aperçu que les rhums reçus étaient fort différents les uns des autres et que certains avaient un goût de vesou très accentué ; la plupart de ces rhums étaient de fabrication récente et aucun d'entre eux n'avait été coloré au caramel, comme c'est l'usage pour les rhums vendus dans la métropole. Il a donc fallu travailler le rhum, procéder à des coupages, caraméliser et il convient de dire que certains fabricants n'ont pas hésité à couper avec des rhums vieux pour améliorer la qualité de l'ensemble.

Le transport de l'eau-de-vie a été une autre source de difficultés. La S. N. C. F. s'étant refusée à donner des wagons couverts pour le transport, les wagons réservoirs étant absolument indispensables au ravitaillement du pays en vins de consommation courante, les rhumiers ont utilisé des chalands-citernes de 2.000 hl., compartimentés en cuves de 300 hl. Grâce à la compréhension des services des contributions indirectes, ce mode de transport a pu être utilisé et le dépotage a pu avoir lieu, à l'arrivée à Paris, directement dans des camions-citerne. Grâce au plan établi par le G. N. A. R., le transport a pu être effectué sans encombre, sans embouteillage et dans les meilleures conditions de rapidité possibles. Huit milles hectos sont ainsi arrivés à Paris, en provenance du Havre ; ils ont été déchargés à Paris sous la surveillance de deux courtiers assermentés professionnels.

En dehors de ces 8.000 hl., six mille hectos ont été livrés à des importateurs parisiens qui les ont reçus à Marseille et qui les ont fait venir, soit par péniches, soit par wagons plombés et *rivés*.

Les professionnels des industries du rhum et les commerçants ont montré, là encore, quelle était la valeur des principes moraux qui avaient guidé leur action, au cours de ces cinq pénibles années et, qui les avaient constamment tenus éloignés du « marché noir ». On ne connait pas encore le prix de vente, car le prix d'achat a été remis en cause par la récente dévaluation, mais on pense que ce prix ne sera pas supérieur à 200 fr. le litre à 40°.

Il reste à souhaiter que les arrivages s'accélèrent, afin qu'on puisse arriver à la liberté du marché qui avait été promise au cours des mois précédents.

Au "Journal Officiel"

Groupement National des fruits à cidre et dérivés.

Le *Journal Officiel* du 26 janvier publie un décret, en vertu duquel une cotisation est instituée, ayant pour but de couvrir les dépenses administratives du Groupement National Interprofessionnel des fruits à cidre et dérivés. Ce groupement, créé par la Loi du 28 juillet 1942, percevra 8 fr. par tonne de pommes à cidre ou de poires à poiré, livrées, 4 fr. incombant aux producteurs de fruits à cidre et retenus par l'utilisateur et 4 fr. incombant aux utilisateurs. Cette redevance doit être payée en trois versements, à compter du 15 août 1945, et est dûe par tous les utilisateurs de fruits à cidre : cidriers, distillateurs, pulpiers, confituriers et fabricants de jus de fruits.

Règlementation

La taxe des plants et des boutures de vigne.

En conclusion de ses travaux, la sous-commission des boissons de la Commission de l'Agriculture et du Ravitaillement à l'Assemblée Nationale Constituante, a adressé une série de lettres importantes au ministre de l'Agriculture. A propos des plants de vigne, la sous-commission a entendu un exposé de M. Guille, indiquant que, dans ce domaine comme dans tant d'autres, il y a actuellement un déficit de l'offre par rapport à la demande. La Fédération des Syndicats des Pépiniéristes-Viticulteurs de France et d'Algérie estime, elle-même, que la hausse est anormale et exagérée.

Une réunion interministérielle qui s'est tenue le 17 janvier au Ministère de l'Economie Nationale, en vue de mettre un terme à cette augmentation, a décidé des mesures extrêmement sévères pour assainir le marché ; les plants qui valaient 0 fr.10 à 0 fr.30 en 1939, sont passés à 4 francs au début de la saison et sont brusquement montés à 9 et 10 francs au cours de ces dernières semaines. M. Lamour, au nom des associations viticoles et de la C. G. A. s'est élevé avec vigueur, contre cette hausse qui amène les prix à cent fois leur valeur d'avant-guerre et, a demandé leur taxation immédiate ; les représentants de la Champagne, ont demandé eux-aussi la taxation des boutures et le blocage.

La Commission parlementaire des boissons, après avoir reconnu que la hausse était provoquée par le fait du grand nombre de producteurs indépendants et par la demande de l'étranger qui est très forte et qui fausse les prix intérieurs, a été unanime à suggérer les mesures suivantes :

1° Interdiction d'exportation de plants de vigne, avant que ne soient satisfaits tous les besoins nationaux ;

2° Etablissement d'une taxation, en tenant compte des légitimes intérêts et de ceux qui s'engageront à utiliser, pour ces achats le pécule bloqué.;

3° Priorité d'attribution en faveur des viticulteurs sinistrés et de ceux qui s'engageront à utiliser pour ces achats le pécule bloqué.

En plus de ces résolutions, la sous-commission a estimé indispensable d'encourager les pépinières coopératives. Elle a protesté contre la gêne apportée à la production par le contrôle phyto-sanitaire actuellement exercé et à suggéré le remplacement des experts actuels, par des délégués des services agricoles départementaux.

Une saine politique de production des plants, devrait également prévoir le blocage des plants qui naîtront cette année, en vue de les réserver pour la création de pépinières, car les besoins de reconstitution de vignobles sont très importants, tant par suite des dévastations produites par la guerre que par suite de la négligence des viticulteurs qui attendent que les ceps meurent pour les remplacer.

Ainsi, un prix va sans doute être fixé sous peu ; nous attirons l'attention des pépiniéristes sur le fait qu'ils ne doivent pas s'attendre, en toute logique, à ce que ces prix de la taxe soient des prix très

élevés : le rôle de la réglementation est de corriger les effets de la loi de l'offre et de la demande, lorsque ceux-ci sont préjudiciables à l'ensemble de la communauté. Ici, comme en tant d'autres choses, les prix libres encore hier, sont exagérés, en raison de la rareté et de l'importance de la demande. Le marché « parallèle » qui pourrait s'exercer, après la taxation, serait préjudiciable à la communauté française tout entière et nous conjurons les pépiniéristes de faire leur devoir, tout leur devoir, et de se plier aux règles établies dans l'intérêt de tous.

Profits illicites

La *Journée Vinicole* a reçu, enfin, communication de quelques arrêts rendus par le Conseil Supérieur de Confiscation des profits illicites et les commente, dans son numéro du 21 janvier, par un long article signé de Maurice Magnet ; nous renvoyons nos lecteurs que la question intéresserait spécialement, à ce commentaire. Ces arrêts, strictement attachés au respect des formes légales, sont particulièrement sévères quant au fond. Dans un arrêt rendu le 25 septembre 1941, il tend à assimiler à des opérations volontaires, celles traitées avec l'ennemi, avec des bons de réquisition établis par les autorités du Gouvernement de fait de Vichy. Cet arrêt, s'il n'était pas cassé par le Conseil d'Etat, créerait des amendes énormes, s'ajoutant, pour les requis, à la confiscation de profits auxquels ils ne pouvaient se soustraire qu'en s'exposant, de la part des autorités d'occupation et de la part du Gouvernement de fait de la France, aux sanctions les plus graves.

Presse Etrangère

Le commerce des vins de Californie.

M. Caddow, Secrétaire Général de l'Institut du Vin d'Amérique, vient de publier un article dans lequel il nous met au courant du commerce des vins de Californie. La récolte de 1945 est la première depuis 1941, qui a été une production normale. Cette production est suffisante pour satisfaire toutes les demandes de vin Californien, à l'intérieur du pays ; aussi, les Pouvoirs Publics s'occupent-ils d'accroître les superficies plantées, ainsi que les rendements, afin de pouvoir être en mesure d'exporter dès que possible.

La production est, pour un tiers, entre les mains de petits propriétaires, exploitants des entreprises familiales ; pour un autre tiers entre les mains de coopératives et pour un dernier tiers, entre les mains de grosses sociétés qui représentent des intérêts financiers importants. De gros capitaux ont été investis, ces dernières années, dans la viticulture californienne ce qui représente un accroissement de l'équipement du vignoble et du commerce et une amélioration corrélative de la qualité. On construit, dès maintenant, des entrepôts, où seront mis en réserve les vins à vieillir et on replante les nouvelles surfaces en vignes sélectionnées qui donneront des produits meilleurs. Cet effort financier a été encouragé par le Gouvernement Fédéral qui a distribué de grosses subventions, principalement aux coopératives

californiennes. Par ces moyens « efficients », la Californie a pu distribuer à travers tout le pays, un produit uniforme dont la vente a été considérablement étendue au cours de ces dernières années, par une propagande intelligente et parfaitement coordonnée.

C'est le Bureau de la Publicité du Vin, sous le patronage du Département californien de l'Agriculture, qui a orchestré cette propagande. Appuyée par tous les viticulteurs californiens, qui ont manifesté le désir de l'aider par tous les moyens à leur disposition cette propagande, relativement peu coûteuse, (10 millions de dollars pour l'année 1945) s'est exercée dans différentes directions : faire connaître à travers le pays un certain nombre d'appellations californiennes et essayer de ménager un chemin vers l'exportation ; on peut citer ainsi, la propagande qui a été faite l'été dernier, à San-Francisco, à la Conférence des Nations Unies et dont les délégués de tous pays ont gardé un souvenir vivant ; faire connaître aux américains qui l'ignoraient jusque-là, l'usage du vin de table qui comme débouché pour les vins, offre tant d'intérêt. Enfin, le Bureau de Publicité s'est occupé, non seulement d'éduquer le consommateur, mais aussi d'instruire le vendeur, au sujet de la marchandise qu'il est appelé à vendre. Les nouveaux employés, démobilisés pour la plupart, de 200.000 magasins de vente de vins des États-Unis, ont subi une instruction, ayant, avant tout pour but, la propagande et l' « endoctrination » viti-vinicole des nouveaux agents des viticulteurs. L'exemple de notre concurrent pourrait être suivi par nous, avec le plus grand profit. Seul, dans le monde moderne, si complexe, un plan coordonné est capable de produire des résultats appréciables dans le domaine touffu de l'économie.

Du vin vitaminé aux États-Unis...

Les services américains d'information publient une note indiquant que les vins américains seront vitaminés, à l'avenir, comme la plupart des denrées alimentaires de ce pays. Les expériences de M^me^ Agnès Fay Morgan, professeur d'économie domestique à l'Université de Californie, ont montré qu'il est possible de « fortifier » le vin grâce à des vitamines B.

La doctoresse Morgan ne conseille pas d'abandonner les autres méthodes d'absorption des vitamines, mais suggère que les vins fortifiés pourraient être utilisés comme véhicules médicinaux des vitamines.

Cependant, le principal objet des études de la doctoresse Morgan était d'étudier la destruction des vitamines B dans l'organisme, qui se produit sous l'effet de l'alcool.

Les buveurs d'alcool pourraient contracter ainsi une véritable avitaminose, dû à une destruction, par l'alcool, des réserves de vitamines B de l'organisme. Les suites de cette avitaminose B seraient caractérisées par des dermatites, de la confusion mentale et par des troubles digestifs, de la pellagre.

D'après la doctoresse Morgan, la vitamination du vin peut aider à prévenir ces symptômes. Elle a trouvé un procédé, permettant de réaliser cette vitaminisation.

Dans les vins de Californie utilisés par M^me^ Morgan, les vitamines demeurent intactes pendant quatre années.

Nouvelles Diverses

Du champagne vers les États-Unis.

M. Ringwalt, président de l'Association Nationale des Importateurs des États-Unis, a fait, au cours d'un congrès qui s'est tenu à New-York, au mois d'octobre dernier, un exposé sur les possibilités d'importation des vins mousseux et des vins de Champagne de France. Faisant état des récentes informations venues de France, M. Ringwalt fit remarquer que les principales difficultés ne provenaient pas de l'épuisement des stocks, malgré les prélèvements massifs de l'ennemi ; dans les envois, arrivés en octobre en Amérique, il y avait des champagnes des vintages 1937 et 1938. Elles résident surtout dans le manque de matières premières et de matériel, les fabriques de bouteilles n'ayant pas encore repris leur production d'avant-guerre. Les producteurs français qui, en France, ont adopté le système des échanges de bouteilles, se voient privés d'un nombre important de bouteilles, lors des exportations vers l'Amérique..

L'orateur a fait remarquer qu'une autre difficulté résidait dans le taux du change et il conseilla aux importateurs de limiter leurs achats aux besoins stricts du marché, afin d'éviter les pertes d'argent. Nous ne croyons pas que la récente dévaluation ait résolu réellement ce problème. Pour le Champagne au moins, la situation est toujours difficile ; pour les autres vins et spiritueux, la situation est moins mauvaise sur le marché américain.

Il s'agit de nous méfier du conseil que M. Ringwalt a donné à ses collègues : reprendre les importations de vins italiens et allemands. Pour celà, les conclusions que nous avons tirées dans notre dernier« Bulletin » sont encore nos conclusions actuelles.

Accroissement de la production du verre.

Pour le mois de décembre, on note encore une importante augmentation dans la production du verre :

	Novembre	Décembre
Verre à vitre :	4.699 t.	5.417 t.
Verre plat de construction	6.072 »	5.711 »
Flaconnage et gobeletterie :	6.454 »	7.119 »
Bouteilles et bonbonnes :	10.467 »	13.895 »
Ampoules et tubes :	548 »	590 »
Divers :	1.686 »	2.111 »

Directeur-gérant : Paul GERMAIN. 1er Trimestre 1946 - Dépôt légal N° 149.
SCHNEIDER Frères et MARY, LEVALLOIS-PERRET.

PRODUCTEURS & NÉGOCIANTS en VINS

Protégez votre futaille avec

"LA BONDE ALMA"

Brevetée S. G. G. D.
bonde métallique
à fermeture baionnette
et son PROTÈGE-DOUVE
de fond...

"ALMA"

"BONDE ALMA"
ÉTS A. LAURENT & FILS
Boul. Maréchal Joffre, LE PUY (Hte-Loire)
TÉLÉPHONE 0-43

SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LA VENTE
DES SCORIES THOMAS
(S. N. S. T.)
5, Rue Paul-Cézanne, PARIS (VIIIe)
TÉL. BALZAC 15-75

Pour les terres pauvres en chaux
L'ENGRAIS PHOSPHATÉ
par EXCELLENCE

SCORIES
THOMAS

TOUJOURS
A LA BASE
d'une BELLE RÉCOLTE

PECHINEY

Produits Chimiques

23, RUE BALZAC, PARIS - VIII°